

PROCES VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 20 novembre 2020**

Le vendredi vingt novembre deux mil vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le seize novembre deux mil vingt, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle municipale Eugène Le Roy, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Jean-Paul DUTARD, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Sophie DAL'PAN, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Pierre CABOS.

Absentes excusées : Marie BELOMBO (pouvoir à Alain MARTY), Coralie JUGE (pouvoir à Annie BEYDON), Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL.

Absents : Frédéric DELRIEUX, Michel TOMAS.

Le Maire ouvre la séance à 19h07, procède à l'appel des membres présents et annonce les pouvoirs.

Frédérique CONSTANCEAU se propose comme secrétaire de séance, ce qui est accepté par l'assemblée.

Secrétaire de séance : Frédérique CONSTANCEAU

Le Maire demande ensuite s'il y a des observations sur le procès-verbal de la précédente séance. Franck MERY indique que l'information qui a été donnée sur le montant des frais de remplacement d'un foyer de l'éclairage public au rond-point à la charge de la commune n'est pas bonne : 575.51 € sur les 1 644.30 € seront payés par le SDE 24 soit 30 % du total et le solde par la commune. L'assemblée valide le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 octobre 2020 et procède à sa signature.

1- BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DU SALON DE COIFFURE : DELIBERATION MODIFICATIVE

Ensuite, le Maire expose les faits suivants : 3 locations ventes étaient prévues au début du projet du pôle santé et commercial dont le local pour la coiffeuse ; puis, celle-ci a opté pour une simple location.

Les plans établis prenaient les murs dans la surface vendue mais, dans une location, on ne doit compter que l'intérieur du magasin. Donc, les mesures ont été refaites et le Conseil municipal doit approuver les dispositions du bail locatif pour une nouvelle surface de 100.6 m² au lieu de 133,.. m² ce qui ramène le montant de son loyer à 704.20 € HT (7€ le m²).

Au vu des investissements nombreux et de qualité que Mélyan LAFON, la coiffeuse, a fait dans ce nouveau salon, il propose aussi de prendre en charge les frais de notaire (1 000 € environ) ; dans le contexte actuel, cela correspondrait à une aide au commerce...

Enfin, étant donné que la crise sanitaire a entraîné des fermetures successives de son salon et un arrêt de son activité, il propose également de lui accorder un report de délai pour verser le chèque de caution jusqu'au 31 janvier 2021 ; normalement, il devrait être fait, à la signature du bail.

Mise au vote des trois propositions (modification de la surface louée donc du loyer + prise en charge des frais de notaire + report de délai du versement de la caution) : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Il indique à l'assemblée qu'à la question de Melle LAFON pour passer sur une location-vente plus tard, il lui a précisé que cela ne posait aucun problème mais que la surface inclurait la totalité du local avec murs extérieurs et rampe d'accès etc... et que les frais seraient à sa charge, ce dont elle a convenu...

2- LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rappelle que dans les six mois après leur élection, les conseillers municipaux d'une commune de plus de 1 000 habitants doivent établir un règlement intérieur. Une première rédaction a été communiquée aux élus. Il en commente quelques points et remercie Claire GIRY-LATERRIERE pour son travail.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE : ACQUISITION D'UN TERRAIN

Le Maire indique qu'il devient urgent d'agrandir le cimetière. A l'aide d'un plan sur écran, il explique les places restantes et celles reprises puis, présente le projet d'acquisition d'un terrain riverain, propriété de M. et Mme MULLON pour agrandir cet espace et son aménagement. Il précise qu'un acte administratif sera établi et qu'il convient de donner pouvoir au Maire et au premier adjoint pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- ALIENATION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL

Le Maire donne la parole à Jean-Paul DUTARD pour informer l'assemblée sur la situation du chemin rural du 'Petit Maine' proposé à la vente au propriétaire riverain. Il explique qu'une partie de ce chemin est délaissée et que cela ne pose aucun problème de le céder. La procédure sera respectée et un acte administratif sera établi. Il convient donc de donner pouvoir au Maire et au premier adjoint pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

5- CONVENTION DE DEPOT SEQUESTRE POUR LA PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE L'AGENCE France LOCALE

Le Maire explique les conditions et montants de l'adhésion et de l'emprunt souscrit auprès de l'Agence France locale par l'ancienne équipe municipale. Pouvoir avait été donné à l'ancien Maire. Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient d'autoriser le nouveau Maire à signer la convention d'ouverture d'un compte séquestre et régler les montants dus à l'Agence France locale.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

6- SURVEILLANCE ET AIDE AUX REPAS AU PROFIT DES ENFANTS DE L'ECOLE : CONVENTION POUR LE RECOURS AU BENEVOLAT

Le Maire informe l'assemblée sur les problèmes rencontrés face à l'absence de quatre agents municipaux dont trois qui interviennent en pause méridienne. Il indique que trois mamans se sont spontanément proposées pour rendre service en bénévolat. Afin de prévenir tout risque engageant la responsabilité de chacun, une convention doit être signée. Il est demandé au Conseil municipal de donner pouvoir au Maire pour signer ce document.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7- RAPPORT EAU POTABLE 2019 DU SIAEP ISLE DRONNE VERN

A la demande du Maire, l'assemblée confirme avoir pris connaissance du rapport 2019 du Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable (SIAEP) Isle Dronne Vern qui leur a été communiqué avec la convocation à la présente réunion. Il en rappelle les grandes lignes et les informations les plus importantes :

- 1 166 abonnés pour la commune contre 1 157 en 2018
- forage Rebière des Armagnacs :
 - prélèvements 259 333 m3 (diminution de 14.47 %)
 - production 204 787 m3 (baisse de 13.33 %)
- consommation moyenne par abonnement : 103 m3 contre 104 en 2018
- longueur du réseau secteur Coulounieix Chamiers – Razac : 1 410 km
- redevance pollution : 0.3300 €/m3 au 1^{er} janvier 2020
- recettes des ventes d'eau domestique : 2 537 411.98 € (2 482 089.47 € en 2018 soit + 2.23 %)
- rendement du réseau de distribution : 74.9 %
- état de la dette au 31 décembre 2019 : 1 126 961.15 €
- qualité de l'eau : répondant aux normes bactériologiques et physico-chimiques en vigueur ; juste un peu calcaire.

Mise au vote de l'approbation du rapport : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le Maire en profite pour informer les membres de l'assemblée sur le futur grand syndicat comprenant 43 communes qui s'appellera 'Eau Cœur du Périgord'.

8- HABITAT – OPERATION AMELIA 2 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PARTICULIER

Nicole GALLOIS explique que l'aide est demandée par M. et Mme BONIS, propriétaires 511 chemin de Nouzarède pour des travaux de mise aux normes de leur installation d'assainissement individuel. Elle indique la proposition de la commission d'abondement du Grand Périgueux d'attribuer 2 000 € tandis que la commune verserait 1 750 € ; elle précise que les justificatifs des revenus sont demandés dans le dossier.

Le solde du programme Amélia 2 de la commune à ce jour est de 6 735 € ; ce qui ne sera pas utilisé sera reporté sur le prochain budget.

Mise au vote de l'attribution de l'aide : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

9- AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA MISE EN VENTE DE MATERIEL DU SERVICE TECHNIQUE

Jean-Paul DUTARD annonce les caractéristiques d'une remorque qui n'est plus utilisée par les agents du service technique. Une photo à l'écran montre ce matériel qui peut porter jusqu'à 1T439. Elle est dans un état correct mais demande quelques réparations... Le prix sera négocié avec le futur acheteur.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

10- REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES AGENTS COMMUNAUX

Le Maire explique que deux agents sont allés en formation pour l'accueil de la future Maison France Services à la préfecture. Elles ont eu des frais de restauration et de parking qui ne sont pas pris en charge par le service formateur. Au vu des crédits de l'article 678 (charges exceptionnelles), il est nécessaire de provisionner à hauteur de 500 € pour rembourser les agents dans la limite autorisée par la législation dans ce domaine soit 17.50 €/repas et montant des frais réels pour le stationnement. Cette somme serait prélevée sur l'article 615221 (entretien des bâtiments).

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

11- DON A L'AFM DANS LE CADRE DU TELETHON 2020

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de don par pour le Téléthon 2020 puisqu'il ne peut être organisé dans les conditions habituelles du fait de la crise sanitaire. Il demande l'avis de chacun sur le sujet. Tous les membres du Conseil se rappellent l'invitation faite à la Croix Rouge, mais déclinée, de venir sur le marché du dimanche matin pour tenir un stand et collecter des fonds pour cette cause... il ajoute qu'en plus, un don a déjà été fait pour les sinistrés des Pyrénées orientales

Le Conseil municipal décide de ne pas faire de promesse de don mais de donner rendez-vous l'année prochaine pour une manifestation générant une collecte.

12- POINT SUR LES BAUX

Le Maire revient sur les baux qui concernent les locaux du pôle santé et commercial en annonçant que la pharmacie sera déplacée le 12 décembre 2020 quoi qu'il arrive, que le kinésithérapeute transfère son cabinet petit à petit... quant au cabinet médical, cela suit son cours aussi.

Franck MERY ajoute que les clés ont été distribuées et les dernières réserves n'étant pas encore toutes levées, les entreprises voient directement avec les occupants des locaux dans lesquels ils doivent intervenir.

Le Maire remercie et félicite Franck MERY pour son investissement dans le suivi des travaux ainsi que Jean-Claude REJASSE qui est resté pour finir le chantier avec lui.

Franck MERY remercie Marlène SALLES, Secrétaire de Mairie, pour sa disponibilité et son efficacité dans le suivi administratif du dossier.

13- PROPOSITION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE

Le Maire indique que l'établissement public foncier (EPF) a fait une offre d'achat à Mme COUDRAY, propriétaire des locaux des cabinets d'infirmières et de kinésithérapie pour la somme de 35 000 €. Elle a accepté et la municipalité pourra réfléchir sur un projet pour ce bâtiment avec parking de 114 m² avant de racheter plus tard (dans les 5 ans).

14- POINT FINANCIER

A ce moment de l'année, le Maire souhaite faire un point sur les finances de la commune :

	BUDGET	REALISE	DISPONIBLE
- dépenses de fonctionnement :	1 673 852.57 €	952 489.55 €	721 363.02 €
- recettes de fonctionnement :	1 673 852.57 €	1 369 754.14 €	304 098.43 €
- dépenses d'investissement :	1 849 250,22 €	813 302,04 €	1 035 948,18 €
- recettes d'investissement :	1 849 250,22 €	817 518,82 €	1 031 731,40 €

Il est clair que les finances sont saines.... mais il faut rester vigilants !

15- DIAGNOSTIC PHYTOSANITAIRE 2020 POUR DES ARBRES

Jean-Paul DUTARD a constaté que l'un des trois cèdres devant la mairie est bien malade. Il est plein de champignons... l'information a été passée aux services du Conseil départemental qui a fait faire des analyses. Le résultat est sans appel : l'arbre est dangereux et il faut l'abattre. Ce sera fait vendredi prochain et pour cela il faudra condamner 4 des places de parking devant.

16- QUESTIONS DIVERSES

- a) Maison France Services : l'audit est programmé pour mardi matin. Les aménagements demandés ont été réalisés, les deux agents concernés seront présents. Ne manque que la signalétique à poser.
- b) Assiette chemin rural à Mesplier : Jean-Paul DUTARD explique qu'un chemin rural à Mesplier n'est pas dans son assiette et traverse une parcelle appartenant à Francis MANDÉ ; celui-ci accepte de déplacer l'assiette de ce chemin pour la mettre là où il est emprunté actuellement. Il est bien plus carrossable que celui du cadastre. La commission Voirie se rendra sur place et fera son rapport lors d'une prochaine réunion.
- c) Logo Chât'O Rock : Sophie DAL'PAN indique que le nom du festival a été modifié parce que celui qui avait été choisi faisait plus penser à du théâtre qu'à un festival rock. Elle propose ensuite le choix d'un logo entre deux modèles présentés sur écran. Après avoir voté, le logo sans la guitare est adopté. Le Maire et Claire GIRY-LATERRIERE donnent des précisions sur l'avancée des démarches pour ce festival et des exemples d'autres manifestations similaires organisées dans les environs.
- d) Octobre rose : le Maire annonce que vendredi prochain à 19h00 à la mairie il fera la remise des fonds collectés pour Octobre rose à la responsable du Comité féminin de lutte contre le cancer du sein. Un petit pot sera offert ensuite.
- e) Journée éco citoyenne : les abords des routes ont été très bien nettoyés mais maintenant, les déchets laissés çà et là sont bien plus visibles... le Maire demande que l'équipe se mobilise pour organiser une ou plusieurs matinées éco citoyennes au printemps (le samedi par exemple) pour nettoyer cela, en y associant la population et pourquoi pas l'école.
- f) Logement communal 15 rue du Château, devis chaudière : Franck MERY explique que la chaudière de ce logement est très vieille et les réparations successives n'ont pas tenu. Le devis établi pour une nouvelle chaudière s'élève à 4 206 € mais une aide accordée par une société de 600 € ramène le devis à 3 600 € TTC. Le fournisseur et l'installateur acceptent un paiement différé en 2021.
- g) Ma ville mon shopping : le Maire annonce une opération lancée par le Gd Px pour permettre aux commerçants locaux de créer leur site sur une plateforme pour vendre leurs produits via internet (click and collect) ; ils feront la livraison... un flyer sera mis dans les boîtes aux lettres des habitants.
- h) Remerciements : le Maire explique que la commune a eu beaucoup de fleurs remises gratuitement par Auchan et Jardin fleuri. Les tombes d'anciens élus ont été fleuries, ainsi que

celles de personnes mortes pour la France. C'est pourquoi, M. et Mme Alain ARDILLIER ont envoyé un courrier de remerciements.

Le Maire demande s'il y a des questions et Pierre CABOS demande si une date est connue pour les travaux sur la maison brûlée dans le bourg. Le dossier suit son cours avec les offres de prix pour la plomberie et la maçonnerie et la validation de la vente à Périgord Habitat. Le Maire énumère tout ce qui est fait (même si cela ne se voit pas...).

Parlant du bourg, il en profite pour indiquer que les illuminations de Noël vont être posées puisque la location de la nacelle est programmée.

Franck MERY prend la parole pour indiquer qu'il y a des infiltrations dans une petite partie du toit de l'église de Preyssac et qu'il faudrait profiter de la nacelle pour enlever la mousse qui s'y trouve et provoque ces infiltrations. Le Maire lui répond que c'est prévu au moment de la décoration du hameau.

Claire GIRY-LATERRIERE informe l'assemblée des différentes inscriptions de producteurs reçues pour le marché de Noël.... Elles sont nombreuses et variées !

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 21h40.